Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026004-DE

Nombre de membres afférents au CM : 18
En exercice : 18
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 9 novembre 2026

Mairie de Plounéventer

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC.

Secrétaire de séance : Gérard SALAUN

DELIBERATION n° 16112026 004
Objet : attribution des lots du marché « requalification des espaces publics du centre bourg »

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres et pris connaissance des notes attribuées à chaque candidat au marché de la construction de deux commerces,

Le conseil municipal ayant délibéré décide d'attribuer les lots de manière suivante :

Lot 1 : VRD : COLAS TP, montant : 539 899,38 € HT/647 879,26 € TTC
Lot 2 : revêtements de sols, mobilier, maçonneries, espaces verts charpente : JO SIMON, montant : 162 076,13 € HT / 194 491,36 € TTC

Soit un total de 701 975,51 € HT (842 370,61 € TTC).

VOTE :
18 pour
0 contre
0 abstentions

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026004-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Gérard SALAUN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER
24000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 17 NOV. 2026
La transmission au contrôle de légalité le 17 NOV. 2026